

CQP Assistant formation

Qu'est-ce que le certificat de Qualification Professionnelle « Assistant formation » ?

Le [CQP](#) « Assistant de formation » est une certification, créée par la branche professionnelle des [Organismes de formation](#). Elle s'adresse à toute personne amenée à exercer les fonctions d'assistant de formation : nouveaux entrants dans les entreprises du secteur, salariés en activité devant se perfectionner et/ou développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Voir la fiche Certif Info du [CQP « Assistant formation »](#).

Quels sont les avantages ?



Pour le titulaire

L'obtention de la certification vous permet d'enrichir votre CV avec une certification reconnue par la branche professionnelle et appréciée des recruteurs des entreprises du secteur concerné.

Selon votre profil et votre situation, il vous permet de :

- ✓ Compléter votre parcours initial
- ✓ Apprendre un nouveau métier
- ✓ Vous insérer durablement dans l'emploi
- ✓ Renforcer vos compétences et votre qualification pour évoluer dans votre entreprise ou préparer une mobilité
- ✓ Renforcer votre employabilité

Pour les entreprises

Certification créée par des professionnels pour des professionnels.

En tant qu'entreprise, la certification permet de :

- ✓ Former efficacement à vos métiers et faciliter l'intégration d'un nouveau salarié, par exemple dans le cadre d'un contrat de professionnalisation
- ✓ Reconnaître et développer les compétences des salariés déjà en poste par l'obtention d'une qualification
- ✓ Dynamiser les parcours professionnels et accompagner la mobilité au sein de votre entreprise
- ✓ Anticiper l'évolution des métiers
- ✓ Fidéliser et motiver vos équipes, en valorisant leurs savoir-faire et en favorisant les évolutions de carrière

Pour les organismes de formation

Ajouter la certification à votre catalogue de formation représente plusieurs avantages :

- ✓ Enrichir votre offre commerciale
- ✓ Toucher plus de prospects en proposant une offre de formation sectorielle
- ✓ Diversifier votre modèle économique
- ✓ Être identifié comme un organisme de formation expert par les entreprises de la branche
- ✓ Elargir votre sourcing d'entreprises (les CQP peuvent être préparés en contrat de professionnalisation ce qui vous permet de toucher des entreprises qui ne font pas d'apprentissage)
- ✓ Bénéficier de la prise en charge des coûts de formation selon les modalités définies par la branche
- ✓ Répondre aux besoins de formation des entreprises, notamment sur les métiers à fort enjeu de recrutement
- ✓ Faire partie d'un réseau d'organismes de formation habilités par une branche

Pour former à la certification, vous devez au préalable être habilité à dispenser la formation par la branche qui a créé la certification. Rapprochez-vous du [ACGFBE](#), l'organisme certificateur de la branche des Organismes de formation.

Quelles sont les missions de l'Assistant formation ?



Le titulaire du CQP « Assistant formation » doit être capable d'assurer les missions suivantes :

- ✓ Suivi administratif des prestations de formations
- ✓ Suivi et accompagnement des apprenants
- ✓ Elaboration, suivi, mise à jour et classement des dossiers concernant les formations et les apprenants
- ✓ Suivi logistique des prestations de formation
- ✓ Accueil, information et orientation de différents interlocuteurs (clients, organismes financeurs et prescripteurs, entreprises)

Quelles sont les compétences validées par le CQP ?

L'assistant formation doit être capable de maîtriser les compétences suivantes :

Domaine de compétences	Modalités d'évaluation
C1 : Traiter les informations permettant le suivi administratif des prestations de formation	Une observation en situation professionnelle (réelle ou simulée) de traitement des informations permettant le suivi administratif des prestations de formation; Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées associé à un recueil de preuves des dossiers traités par le candidat.
C2 : Organiser son activité et la logistique des prestations de formation	Une observation en situation professionnelle (réelle ou simulée) d'organisation de la logistique de prestation de formation; Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées associé à un recueil de preuves des documents préparés par le candidat.
C3 : Accueillir, informer et réaliser le suivi de différents interlocuteurs (clients, apprenants, organismes financeurs, prescripteurs, entreprises)	Une observation en situation professionnelle (réelle ou simulée) d'accueil et d'information de différents interlocuteurs et de suivi d'apprenants lors de prestations de formation; Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées.
C4 : Traiter les aléas et les situations difficiles	Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées concernant le traitement des aléas et des situations de tension.
C5 : Rédiger des documents professionnels d'amélioration	Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées liées à la rédaction de documents professionnels associé à un recueil de preuves de documents rédigés par le candidat.
C6 : Coordonner les informations liées aux prestations de formation	Une observation en situation professionnelle (réelle ou simulée) liée à la coordination des informations (traitement du courrier, transmission d'informations, enregistrement de données, mise à jour des informations dans les systèmes informatisés); Un entretien avec le candidat portant sur les activités réalisées.

Quels sont les emplois accessibles ?

Le titulaire du CQP « Assistant formation » peut accéder aux emplois suivants :

- ✓ Assistant de formation
- ✓ Assistant pédagogique
- ✓ Secrétaire
- ✓ Secrétaire de formation
- ✓ Secrétaire administratif
- ✓ Assistant administratif
- ✓ Assistant commercial

Comment obtenir et financer le CQP ?



La certification est accessible via un parcours de formation dispensé dans le respect du référentiel prévu par la Branche professionnelle.

La formation

Le parcours de formation peut se réaliser via :

- ✓ Une action de formation financée par l'entreprise (prise en charge AKTO possible)
- ✓ Une [préparation opérationnelle à l'emploi](#) suite à accord de pôle emploi (pour recruter un demandeur d'emploi)
- ✓ Un [contrat de professionnalisation](#), avec l'accompagnement d'un [tuteur](#)

AKTO peut prendre en charge tout ou partie de la formation. [Consultez les règles de prise en charge de la branche des Organismes de formation.](#)

Quels sont les organismes de formation et d'évaluation habilités ?



Liste à venir.

Qui contacter pour aller plus loin ?

Vous êtes une entreprise

Vous êtes une entreprise et vous souhaitez mettre en œuvre la certification « Assistant formation » ? [Contactez votre conseiller AKTO.](#)

Vous êtes un organisme de formation

Vous êtes un organisme de formation et vous souhaitez vous faire habilité par la branche pour dispenser la formation ? Rapprochez-vous du [ACGFBE](#), l'organisme certificateur de la branche des Organismes de formation.

Vous êtes un salarié

Vous êtes salarié et vous souhaitez valider la certification « Assistant formation ». Renseignez-vous auprès de votre employeur ou de [l'opérateur en évolution professionnelle de votre région.](#)